

Image not found or type unknown



Rupture de pacs/quels st mes droits?

Par **fanny95230**, le **06/02/2010** à **11:46**

Bonjour, je suis pacsée sur le regime separation de biens. il y a un an mon compagnon a acheté une voiture. l acte de vente est a son nom car c est lui qui l a payé. Par contre, la carte grise est aux deux noms, et j ai participé aux frais d essence ainsi qu a la révision. ai- je droit a la moitié de cette voiture ou pas?

Par **fabienne034**, le **06/02/2010** à **16:03**

BONJOUR, la voiture appartient aux deux noms suivant la carte grise sauf si la convention prévoit le contraire ! pour tout savoir sur le pacs et la rupture de pacs <http://www.fbis.net/pacscreation.htm>